

MUTATIONS INTERDÉPARTEMENTALES 2026



Dès demain, il sera possible de formuler ses vœux dans le cadre des mutations interdépartementales.

Malgré une nette amélioration de la mobilité l'an dernier, la situation reste loin d'être satisfaisante.

Concernant le Val-de-Marne, le taux de mutation est passé de 15,33% à 28,72%.

Le barème du dernier collègue ayant pu quitter le département lors de la phase de mutation s'élevait à 195 points, contre 528 en 2024 et 535,83 en 2023.

Malgré cette évolution positive, 628 collègues n'ont pas pu obtenir leur mutation l'année dernière.

La CGT Éduc'action 94, tout en saluant cette amélioration, continue de dénoncer l'emprisonnement géographique que subissent encore de nombreux personnels. Le syndicat revendique un véritable droit à mutation pour toutes et tous !

Attention la démarche de mouvement dans un autre département est une démarche qui souvent s'inscrit dans le temps.

Pour calculer ton barème (simulateur du ministère) :

<https://info-mutations.phm.education.gouv.fr/sirh-cmpmo-front/mvt/comparateur/calcul/bareme>

Pour comparer la mobilité géographique (simulateur du ministère) :

<https://info-mutations.phm.education.gouv.fr/sirh-cmpmo-front/mvt/comparateur/inter>

Notre dossier syndical

<https://www.cgteduc.fr/wp-content/uploads/2025/10/Encart-Mut-1er-degr-2026-171026.pdf>

Toutes les informations et le calendrier (attention au respect des dates limites!)

<https://www.dsden94.ac-creteil.fr/spip.php?article6880>

Plateforme d'information ministérielle (que nous avons testée et qui fonctionne)

accessible les jours ouvrés entre 9 h et 18 h 30 (heure de Paris) au 01.55.55.44.44

Quelques informations sur les points de bonification pour les mutations interdépartementales enseignants :

- Rapprochement de conjoint·es séparé·es :
 - 150 points forfaitaires
 - 50 points par enfant à charge (<18 ans)
 - Bonus pour années de séparation et éloignement du département demandé
- Situation de handicap reconnue (RQTH, invalidité) :
 - 100 points minimum, jusqu'à 800 points selon la gravité
- Service en éducation prioritaire (REP, REP+, politique de la ville) :
 - 90 points après 5 ans continus sur poste

Le mouvement PoP (Postes à Profil) propose des postes spécifiques requérant des compétences particulières, sélectionnés hors barème national et soumis à une stabilité de trois ans sur ces postes. Ce dispositif, encadré localement par une commission, ne respecte pas un principe démocratique car les affectations reposent sur une présélection et une audition, sans garantie de transparence ni contestabilité. La CGT dénonce cette méthode qui limite la liberté de mutation des collègues au profit d'une gestion technocratique centralisée, peu transparente et sélective.

Cependant cette possibilité existe, chère collègue, cher collègue !

N'hésite pas à nous contacter en cas de besoin !

0649122788

Le 4 novembre 2025

Frédéric et Adrien



94@CGTEDUCCRETEIL.ORG



94.CGTEduc.FR



@CGT_EDUC_94

CGT EDUC'ACTION 94 - 65, RUE DE SEINE - 94140 ALFORTVILLE